



**DELIBÉRATIONS N°51**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 MAI 2022**

**DEL 2022.05.25/51**

**Thème :**

**AFFAIRES SCOLAIRES**

**Objet :**

**Centre de  
loisirs/périscolaires :  
prise en charge du  
BAFA**

Le **mercredi 25 mai 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

**Étaient présents :**

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Éric PEYTHIEU, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élixa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Renaud PONS, Christophe OSTI, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Maud GADÉ, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Francine DAERDEN, Gabriel LÉON

**Étaient représentés :**

Annie ASTIER-CONVERSET donnant pouvoir à André MARTIN  
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Patrick MICHEL  
Stéphane SIMOND donnant pouvoir à Christian FERRUS  
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENAIRE  
Yoann LAGIER donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM  
Alexis LALANNE donnant pouvoir à Thomas SCHWARZ  
Aurélié POYAU donnant pouvoir à Francine DAERDEN

**Convocation :**

**Date :** 18/05/2022

**Affichage :** 18/05/2022

**Nombre de membres  
du conseil municipal**

**En exercice :** 33

**Présents :** 25

**Nombre de  
suffrages**

**exprimés :** 32

**Absents excusés :**

Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Stéphane SIMOND,  
Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Alexis LALANNE, Aurélié POYAU

**Absents :**

Richard CHARPENTIER

**Secrétaire de séance :**

Émilie DESMOULINS

**AR Prefecture**

005-210500237-20220525-2022\_05\_51-DE  
Reçu le 01/06/2022  
Publié le 01/06/2022

**Rapporteur :** Michèle SKRIPNIKOFF

**VU** les articles R227-1 à R227-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles

**VU** la délibération n° 2021.09.08/203 portant sur la réorganisation du pole jeunesse et solidarités

**CONSIDERANT** que dans le cadre de sa politique municipale à destination de la jeunesse, la Ville de Briançon souhaite accompagner les jeunes dans la préparation à la formation du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) par la mise en place d'un dispositif de participation au financement du BAFA à compter du 01.09.2022 ;

**CONSIDERANT** que cette action s'adresse aux jeunes de 17 révolus à 25 ans résidents sur la Ville depuis plus de 2 ans sur des critères sociaux, de motivations suite à un entretien d'évaluation devant une commission municipale ;

**CONSIDERANT** que les montants de la participation est variable selon les modules suivis soit 150 € pour le stage théorique, 200€ pour le stage pratique, 150€ pour le stage d'approfondissement ou qualification ;

**CONSIDERANT** que le montant de cette action est fixée à 5000 € par année civile ;

**CONSIDERANT** que toute demande de bourse doit faire l'objet d'un dossier d'inscription comportant les critères d'accès , les renseignements administratifs et un questionnaire de motivation (annexe 1) ;

**CONSIDERANT** que les candidatures retenues feront l'objet de la signature d'une convention fixant les engagements et obligations du bénéficiaire ainsi que les montants et modalités du versement de l'aide (annexe 2).

**CONSIDERANT** les travaux de la commission « Vie quotidienne, Jeunesse et Sports » réunie le 23 mai 2022 ;

**AR Prefecture**

005-210500237-20220525-2022\_05\_51-DE  
Reçu le 01/06/2022  
Publié le 01/06/2022

Ceci exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE**

- De participer au financement de la formation permettant aux jeunes d'obtenir le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.
- De fixer la participation financière de la Ville comme suit :  
Stage théorique de base : 150 €  
Stage pratique : 200 €  
Stage d'approfondissement ou de qualification : 150 €
- De créer une commission d'examen des candidatures composée de Mesdames Élixa FAURE, Maud GADE, Annie ASTIER-CONVERSE, Michèle SKRIPNIKOFF, Tess CHAMBON et Monsieur Joël LASSEIGNE.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 32**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

AFFAIRES SCOLAIRES DEL 2022.05.25/51

PUBLIÉE LE : **01 JUIN 2022**

Le Maire,  
Arnaud MURGIA





## DOSSIER D'INSCRIPTION AU BAFA Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

### Critères d'accès à la demande de financement

- Être résident à Briançon depuis plus de 2 ans et âgé de 17 ans minimum à 25 ans
- Ne pas avoir débuté la formation BAFA .Si préinscrit joindre l'attestation de l'organisme de formation.
- S'engager à effectuer en contrepartie, le stage pratique (14 jours) sur les centres de loisirs de la ville et de s'engager à effectuer 10 vacations (10h/vacation).
- S'engager moralement à accepter un contrat d'animateur vacataire, de 20 vacations auprès du centre de loisirs pendant les périodes de vacances scolaires, selon les besoins du service.

LE DOSSIER D'INSCRIPTION DOIT ETRE REMIS AU PLUS TARD 2 MOIS AVANT LE DÉMARRAGE DU MODULE

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse :

.....

....

Téléphone : ..... Courriel : .....

### Situation Sociale

Célibataire

Pacsé-e

Vie maritale

Marié-e

**AR Prefecture**

005-210500237-20220525-2022\_05\_51-DE  
Reçu le 01/06/2022  
Publié le 01/06/2022

**Conditions de logement**

Autonome

Chez ses parents

Autre : .....

**Situation scolaire et professionnelle**

Si en cours de scolarité, précisez le niveau actuel : .....

Si en fin de scolarité, précisez le niveau atteint : .....

Nom et adresse de l'établissement fréquenté : .....

Type d'emploi en cours ou recherché : .....

Si en emploi, type de contrat : ..... depuis le .....

En recherche d'emploi, depuis le : .....

Autre : .....

**QUESTIONNAIRE DE MOTIVATION**

1. Présentez-vous en quelques lignes :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

2. Selon vous, quels sont les rôles et les fonctions d'un animateur ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**AR Prefecture**

005-210500237-20220525-2022\_05\_51-DE  
Reçu le 01/06/2022  
Publié le 01/06/2022

3. Pour quelle(s) raison(s) souhaitez-vous obtenir le BAFA ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

4. Pour quelle(s) raison(s) faites-vous appel à une demande de bourse au BAFA ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**ACCEPTATION DES CONDITIONS D'INSCRIPTION PAR LE STAGIAIRE**

À remplir obligatoirement par le candidat

Je soussigné(e), (Nom, Prénom) \_\_\_\_\_,

déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des critères et conditions d'inscription que je m'engage à respecter.

Je m'engage également à suivre l'intégralité de la formation si ma candidature est retenue.

Fait à : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature (Le signataire écrira les mentions «Lu et Approuvé »)

**AR Prefecture**

005-210500237-20220525-2022\_05\_51-DE

Reçu le 01/06/2022

Publié le 01/06/2022

## Autorisation Parentale (pour les mineurs)

Je soussigné(e) :

.....

Adresse :

.....

Téléphone domicile : \_ \_ \_ \_ \_ Téléphone portable : \_ \_ \_ \_ \_

Agissant en tant que parent ou tuteur ou responsable légal du jeune :

Nom et prénom du (de la) jeune : .....

Ayant pris connaissance des conditions d'inscription, j'autorise, mon fils ou ma fille à participer au dispositif « Bourse BAFA ».

J'autorise les responsables du projet à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgences et notamment d'intervention chirurgicale.

J'autorise les organisateurs du projet à prendre des photos qui seront éventuellement publiées sur le site internet ou le magazine de la commune.

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des termes des conditions d'inscription.

Fait à : ..... Le \_ \_ / \_ \_ / \_ \_

Signature

**AR Prefecture**

005-210500237-20220525-2022\_05\_51-DE

Reçu le 01/06/2022

Publié le 01/06/2022



**CONVENTION DE FINANCEMENT DU BREVET D'APTITUDE AUX  
FONCTIONS D'ANIMATEUR (BAFA)**

**Entre,**

La Ville de Briançon, sise Hôtel de Ville, les Cordeliers rue Aspirant JAN à Briançon (05100), représentée par son Maire en exercice, Monsieur Arnaud MURGIA, habilité à cet effet par la délibération du Conseil Municipal n°DEL 2022.05.25/51,

**d'une part,**

Et M ..... né(e) le ..... à

domicilié(e)

.....

Nom, prénom et adresse du représentant légal (pour un mineur) :

.....

.....

.....

**d'autre part,**

**ARTICLE 1° - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention concerne l'attribution d'une aide financière par la Ville de Briançon destinée à promouvoir les métiers de l'animation, en suscitant auprès des jeunes du territoire l'envie de devenir animateur au sein des Accueils de Loisirs de la Ville.

Cette volonté incitative prendra la forme d'une aide au financement de la formation BAFA.



## **AR Prefecture**

005-210500237-20220525-2022\_05\_51-DE

Reçu le 01/06/2022

Publié le 01/06/2022

### **ARTICLE 2° - BENEFICIAIRES**

La participation financière de la Ville est destinée à X jeunes par an, ayant leur résidence principale à Briançon.

Les bénéficiaires doivent être âgés de 17 ans révolus à la date de signature de la convention. Leur dossier est sélectionné par la Commission Jeunesse après étude des dossiers d'inscription.

### **ARTICLE 3° - DIPLOME PRÉPARÉ**

La participation financière de la Ville concerne la formation théorique de base, le stage pratique et le stage d'approfondissement ou de qualification

### **ARTICLE 4° - MONTANT DE L'AIDE ET MODALITÉS DE PAIEMENT**

Le montant de la participation financière de la Ville s'élève à 150 € pour le stage théorique de base, 200 € pour le stage pratique et 150 € pour le stage d'approfondissement soit 500 € pour un BAFA complet.

Le règlement de la participation financière sera effectué par mandat administratif directement à l'organisme de formation auprès duquel est inscrit le bénéficiaire sur présentation d'une facture émise au nom de la Ville de Briançon.

### **ARTICLE 5° - OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE**

Respecter les périodes de formation, y participer dans leur intégralité jusqu'à l'obtention du BAFA pendant la durée de la convention.

Fournir l'attestation d'inscription à la formation éditée par l'organisme formateur.

Respecter les règlements intérieurs des centres de loisirs où il sera affecté

Les éventuelles absences doivent obligatoirement faire l'objet d'une autorisation préalable ou de justificatifs valables dans les 48 h (ex certificat médical).

### **ARTICLE 6° - CLAUSES RESOLUTOIRES**

La Ville de Briançon se réserve le droit d'exiger du bénéficiaire le remboursement des prises en charge financières en cas du non-respect des obligations, d'absences injustifiées ou d'abandon en cours de formation.

### **ARTICLE 7° - DURÉE DE LA CONVENTION**

La durée de la présente convention est de deux ans maximum, à compter de sa signature.

**AR Prefecture**

005-210500237-20220525-2022\_05\_51-DE

Reçu le 01/06/2022

Publié le 01/06/2022

**ARTICLE 8° - ENGAGEMENT DU BÉNÉFICIAIRE**

En signant la présente convention, le bénéficiaire s'engage à :

- Effectuer son stage pratique au sein des accueils de loisirs de la Ville de Briançon
- Effectuer 10 vacations journalières (modulables) à titre bénévole au sein des centres de loisirs de la Ville pendant la durée de la présente convention.
- S'engager moralement à accepter un contrat de travail d'animateur vacataire de 20 vacations auprès du centre de loisirs pendant les périodes de vacances scolaires, selon les besoins du service et après validation du stage théorique de base.

Fait à Briançon le

Le bénéficiaire ou,  
Le Représentant légal du bénéficiaire mineur

Monsieur le Maire

**Arnaud MURGIA,**